



Délibération n°9

Conseil Municipal du Lundi 30 Juin 2025

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Trente Juin deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
23/06/2025

Membres présents : 20

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 28

Affiché le 03/07/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoins,** Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEURAIN, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 28**Secrétaire de séance :** Madame Caroline ROSSIGNOL

Objet : Budget Annexe – Port de plaisance – Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.

Budget Annexe – Port de plaisance

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2 ;

Vu la délibération n°14 du 9 Avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe – Port de plaisance ;

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 17 juin 2025.

Considérant la présentation d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de Monsieur le comptable Public pour un montant total de 2 308.30 euros ;

Considérant qu'il convient de mandater au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable émise par Monsieur le Comptable Public d'un montant total de 2 308.30 euros.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 03 juillet 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



SGC DE MONTREUIL SUR MER
66 CHAUSSEE MARCADEE
CS 70000
62170 ECUIRES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 30500 - ETAPLES PORT DE PLAISANCE

N° de la liste : 6921500232

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ECUIRES, le 10 février 2025

Valéry WIMETZ

Sabine MA'VA'NE
Contrôleur des finances publiques

Le comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 308,30 €	
6542	0,00 €	
Total	2 308,30 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

PERIODE	RECETTES	SERVICE	TOTAL	MONTANT DE LA PRESENTATION	NATURE	INDICATION	MONTANT	Admis	Refusé	Eléments de la présentation
2020	F-157-1			Pour l'année sans effet	300-DIVERS	6541	150,00			
			Total pour				150,00			
2021	F-158-1			Decote et detraction renseignement négative	300-DIVERS	6541	2 158,00			
			Total pour				2 158,00			
			TOTAL A LA FIN				2 308,00			